



# AVS 21 : 65 ans c'est toujours NON ! SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE REFERENDUM

**Collectif genevois  
de la grève féministe**

*« Parce que nous voulons des rentes qui nous permettent de vivre dignement (...), nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes ».*

C'était une des 19 raisons de la grève féministe du 14 juin 2019. La majorité du Parlement ne nous a pas écoutées et a voté au mois de décembre 2021 la révision d'AVS 21, qui augmente l'âge de la retraite des femmes. Alors que nos rentes sont en moyenne de 37% inférieures à celles des hommes, cette réforme est inacceptable. Ce dont nous avons besoin est une réforme qui augmente les rentes, pas l'âge de la retraite.

**C'est pourquoi, les Collectifs de la Grève féministe vous invitent à signer et à faire signer le référendum contre AVS 21. Merci de signer par commune et de renvoyer les feuilles à l'adresse ci-dessous, même partiellement remplies.**

Publié dans la Feuille fédérale le 28.12.2021

Référendum contre **la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)**. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la **modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)** soit soumise au vote du peuple

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal:		Commune politique:			Canton:		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite		
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

Expiration du délai référendaire : **7 avril 2022**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.		
Le / la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		
Le / la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire :

**Référendum AVS 21, Case postale 528, 9430 St. Margrethen**